L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Pour Little Rock, Fort Gibson, Arkansas, et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur ARKANSAW, capitaine Thompson est à présent prêt à prendre fret et partira lundi le 25 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à
GRAY, DURRIVE & co.
25 mai — Nouvelle Levée, 42 et 43.

POUR LOUISVILLE.

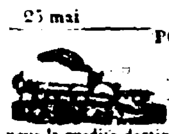

Le solide bateau à vapeur HOMER, capitaine Wm Gay, ayant une vaste dunette, sera prêt à prendre fret Samedi, 24 du courant, et partira incessamment pour la susdite destination et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH.
21 mai — 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

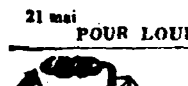

Le bateau à vapeur fin marcheur CHANCELLOR, capitaine John Shalleng, ayant une demette haute, sera prêt à recevoir du fret demain le 20 du courant. La plus grande partie de son chargement étant engagée, il partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage, ayant de bons emménagemens. S'adresser à bord, ou à
FORSYTH, GOORDWYN & Co.
N B—Le Chancellor a un double bossoir chacun bien calfaté, ainsi qu'une pompe et des tuyaux a incendie ce qui garantit l'entière securite des passagers. 19 mai

POUR LA MOBILE (par la voie du lac).

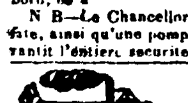

—Le bateau à vapeur LITTLE WATCHMAN, capitaine Walker, partira du chemin à coulisses, à midi précis, tous les vendredis, pendant toute la saison. S'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 mai — 28 et 29, Nouvelle Levée.

EXCURSIONS LE DIMANCHE.
A Mandeville, Louisbourg & Madisonville.

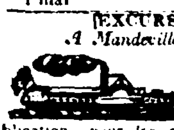

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, a l'extrémité du chemin à colisse, tous les Dimanches, jusqu'à nouvelle publication, pour les endroits ci-dessus, à 9 heures A M, et au retour, partira de Madisonville à 4 heures A M, et arrivera à 8 heures A M.
Pour plus amples informations s'adresser à bord au capitaine ou à J D Hein, rue de la Nouvelle Levée no 17.
30 avril — Wm BAGLEY, agent.

POUR LE HAVRE, (passage seulement).—Le beau navire de première classe TALMA, capitaine Dillingham, partira positivement le 5 de juin. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à
25 mai — FK. PERRET & GALLY.

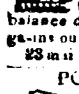

POUR BORDEAUX—Le navire fin voilier JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, partira positivement le 2 juin et peut encore recevoir 5 à 6 passagers. S'adresser au capitaine à bord, audessus du rail road, ou à
23mai — P. O. SORBE, 118, rue Royale.

POUR LA MOBILE.

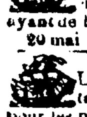

La goëlette fine voilière SARAH, capitaine Mildrum, ayant la plus grande partie de sa cargaison prête à être embarquée, partira incessamment. Pour balance du fret ou passage s'adresser à bord vis à vis les magasins ou à
TOURNE & BECKWITH.
23 mai — no 28 & 29 Nouvelle Levée.

POUR VERA-CRUZ OU MATAMORAS.

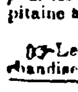

La goëlette mexicaine fine voilière AMERICA, cap. Ruiz, ayant une partie de son chargement engagé; partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens. S'adresser à bord ou à
20 mai — J. PRATS & FILS.

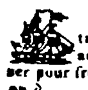

POUR BORDEAUX—Le beau navire le BALLOCHAN, no 2, partira du 1er au 5 juin au plus tard. Ce navire a une jolie dunette tres commode pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis le rail road, ou à
THOMAS BARRETT & co
Les consignataires sont priés de prendre leurs marchandises, le navire étant en déchargement. 18 mai

POUR BORDEAUX.

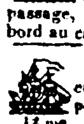

Le navire fin marcheur JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, ayant la majeure partie de sa cargaison assurée, repartira le 1er de juin prochain. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine audessus du rail road ou à
P O SORBE.
18 mai— 118 rue Royale.

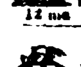

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier AMERICA, capitaine Tomkins. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord au capitaine ou à 12 mai P. J. TRICOU.

A LOUER OU A FRETER.

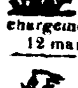

Le brick fin voilier, doublé, cloué et chevillé en cuivre ELIZA DAVIDSON, capitaine Alexandre, portant 1900 barrils ou 850 boucauts. S'adresser à
14 mai — HARRISSON, BROWN & Co

A LOUER OU A FRETER.

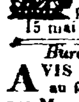

Le beau brick anglais, fin voilier PLANTER, de 274 tonneaux suivant son régistre, capitaine McMann, sera prêt dans peu de jours à prendre chargement. Pour conditions s'adresser à
12 mai — VANCE & R GAMBLE, 51, rue de la Douane

POUR TABASCO.

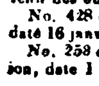

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Sanches, ayant une partie de sa cargaison engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
15 mai — PRATS & FILS. no 52 rue Ste. Anne.

Bureau de la Presse à Coton à vapeur de la Levée.

AVIS est par le présent donné que les certificats suivants au fonds capital de cette Compagnie ont été volés, et que Messrs. Lefebvre et Durel ont fait application pour en obtenir des duplicata.
No. 428 coupon d'une action de la seconde souscription, daté 16 janvier 1834.
No. 258 coupon de deux actions de la troisième souscription, date 1 mars 1833.
Par ordre de la direction.
8 mai—30 — F C CATONNET, secrétaire.

Compagnie d'Assurance de la Manufacture de l'Huile de Graine de Coton de la Louisiane.

AVIS DES COMMISSAIRES.

LE public est prévenu que les livres de souscription au fond capital de la susdite compagnie seront ouverts sous la surveillance des commissaires soussignés en cette ville, au bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, rue du Canal, le jeudi 28 courant, et qu'en vertu de la charte ils resteront ouverts tous les jours pendant 15 jours, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 heures P. M., les Dimanches exceptés.
THOMAS TOBY.
THOMAS BARRET.
W. E. THOMPSON.
F. H. CALDWELL. — Commissaires.
W. DEBUYS.
B. G. TENNEY.
6 mai—20 — S. A. PLUMMER.

Compagnie d'Assurances Commerciale,
12 mai 1835.

LES livres de souscription de la Compagnie seront encore ouverts aux souscripteurs, dans le bureau à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins, près l'encoignure de la rue Gravier, Lundi suivant, 18 courant, sous la superintendance de la direction.
Wm G Hewes, président.
Messrs. Jules Le Blanc, H F McKenna,
J Peschier, R Groning,
A L M Dumarin, Alex Grant,
Abijah Fisk, Roy,
H M Wright, J T Coit.
Directeurs.
13 mai— ANDREW C ARMSTRONG, secré.

COMPAGNIE DE DESSECHEMENT DE LA NLLE. ORLEANS—Les livres de souscription au capital de la dite compagnie, seront ouverts, sous la surintendance des commissaires soussignés, à l'étude de M. Jules Mossy, not. pub, rue Royale, le 18me. mai courant, et resteront ouverts tous les jours, (les dimanches exceptés,) pendant dix jours, entre dix heures du matin et trois heures de l'après midi.
Par la charte dix piastres par chaque action doivent être payées comptant au moment de la souscription.
E. YORKE,
J. LE CARPENTIER,
JN. GRIFFON,
7 mai—19 — C. WATSON, secrétaire des Commissaires

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de Pontchartrain.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie que conformément à un amendement à la charte, approuvé le 19 mars dernier, et par suite d'une résolution adoptée par les actionnaires le 1er de ce mois, les livres seront ouverts au bureau de la dite compagnie pour ceux y souscrire au prorata de leur capital investi, et qu'un nouveau paiement de $15 par action doit être fait le 24 du courant ou avant
14 mai—10 — PHILIP GUESNON, prés. pro temp.

JAMBONS ET PORC—Jambons, côtes, épaules, porc mess et prime, à vendre par
22 mai — FORSYTH, GOODWYN & Co.

BRIQUES A FEU DE PENSACOLA.

PAR les derniers arrivages 20,000 briques à feu de Pensacola, de qualité supérieure (étampées) à vendre par [23 mai, 3] LEFEBVRE & DUREL au Bassin.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut: Qu'il soit connu que attendu que Levi Peirce demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, register des testamens dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date de mars 1834, et rendu premièrement, sur l'application de Levi Peirce, demeurant en cette ville de la Nouvelle Orléans, et secondement, sur l'avis et le consentement d'une assemblée de famille des enfans mineurs de feue dame Ellen Blanchard Ker, veuve de Thomas Shields et décédée la femme du dit Levi Peirce, je soussigné, comme régistre des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans sus dit, le 25 avril 1834, ai exposé en vente, à l'encan public, pour compte de la succession de la dite défunte femme de Levi Peirce, les propriétés ci-après décrites, lesquelles ont été adjugées au susdit Levi Peirce, comme le dernier et le plus haut enchérisseur, comme suit, savoir:

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

1. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, contenant environ 18 arpens (acres): cette propriété a été vendue sans aucune garantie de titre ou des dimensions, et adjugée à Levi Peirce pour le prix, pour la moitié appartenante a la dite succession, de quinze cent cinquante piastres.

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de la moitié de $826 2 3, dû le 1er mai 1835, et pareille somme le 1er mai 1836 et 1837, et la balance du prix en billet endossé à satisfaction et payable dans trois ans, portant hypothèque sur la propriété vendue.

2. La moitié de la moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation, désigné par le no 3, dans l'ilet no 59, ayant 54 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur, adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de trois cent quatre vingt treize piastres et soixante et quinze cents.

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de la moitié de 412 50 cents, dû le 4 avril 1835, et la balance en un billet endossé à satisfaction payable le 4 avril 1836, portant hypothèque sur la propriété vendue.

3. La moitié d'un lot de terre, situé au faubourg Saulet, ayant 41 pieds 10 pouces; plus ou moins, à la rue Hunter, sur diverses profondeurs; adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de deux mille cinq cent piastres.

4. La moitié de deux lots de terre, lesquels sont situés au faubourg Marigny, dans l'ilet no 166, désignés par les nos 6 et 7, ayant chacun 60 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur; et un terrain dans le même faubourg, dans l'ilet no 68, désigné par le numéro 4, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine sur 120 pds de profondeur, mesure française; adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de cent cinquante piastres.

Conditions: l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balace dans un an, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

5. La moitié de deux terrains situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues St. Jean Baptiste, Oranger et Race, et la place publique, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lesquels terrains forment une des encoignures des rues St. Jean Baptiste et Oranger; adjugé au dit Levi Peirce, pour le prix de mille cinquante piastres

Conditions: l'acquereur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction. portant hypothèque spéciale.

6. La moitié d'un lot de terre formant une des encoignures des rues Constance et Duplantier, mesurant 120 pieds de face, sur chacune des dites rues, sur une même profondeur, entre lignes parallèles; adjugée au dit Levi Peirce pour le prix de quatre mille piastres.

Conditions: l'acquéreur devra se charger du paiement de la moitié de $2000 en billets payables le 20 avril 1834, 1835 et 1836, et la balance payable le 20 avril 1837 en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

7. La moitié de la moitié indivise d'un terrain situé dans la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, ayant trente pieds, de face à la rue Baronne, sur cent vingt pieds de profondeur; adjugée au dit Levi Pierce, pour le prix de trois cent douze piastres et cinquante cents.

Conditions: un an de crédit, en billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

8. La moitié d'un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rues de Canal et de la Douane, ayant 28 pieds de face à la rue Royale sur 125 pieds de profondeur, plus ou moins s'étendant jusqu'à 'Exchange Place' où il mesure 25 pieds de face; adjugée au dit Levi Peirce, pour le prix de treize mille huit cent quatre vingt piastres.

Conditions: l'acquéreur devra payer la moitié comptant, et la balance à 1, 2, et 3 ans en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre les propriété ci-dessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décrit ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 16me. jour du mois de mai A. D. 1835.
23 mai — W F C DUPLESSIS, rég. des test.

TOILE D'EMBALLAGE—500 pièces de fortes toiles d'emballage de Hesse de 42 pouces de large, à vendre par — WILLIAM VANCE,
21 mai—4 — rue de la Douane, no 18.

MR. ARISTIDE BARE de Nantes, offre de donner des leçons de langue française chez lui rue Royale, no. 163, et en ville. Il entreprendra volontiers à la campagne l'éducation de quelques enfans. 21 mai—8

ON a besoin de louer un nègre pour conduire une charrette. On lui donnera de bons gages. S'adresser au no 132, au bassin. 5 mai—15

DOUBLONS MEXICAINS—On a besoin de doublons mexicains et espagnols, s'adresser à
20 mai—3 THOMAS FELLOWS, rue St Louis, 25

A VENDRE à la pharmacie du soussigné, rue Royale, no. 123, 12 dou. aines eau de Bertody (natura cucé) remède bien connu ici pour la cure des maladies syphilitiques et l'avantage de vaquer à ses affaires pendant son usage, puisque les marins se traitent avec, sans jamais aucun inconvénient; de la poudre d'Irroé purgatif excessivement doux; du manaju de la Havane, remède contre le tétanos, de l'huile d'ours clarifiée pour les cheveux.
20 mai — A. A PEYCHAUD.

GRAISSE—520 frequins graisse d'une qualité supérieure, en débarquement, et à vendre, rue de la N Levée, No. 38, par [7 mai] G. DORSEY.

Succession de feu Wm. Geisse.

VENTE par le régister des testamens—Jeudi 4 juin 1835 à 10 heures du matin, j'exposerai en vente, rue du Camp, no 38, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les meubles meublans, appartenant à la succession de feu William Geisse. Conditions—comptant.
23 mai—4, p10j — W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de veuve Armand Gilbert.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par D R S Béranger exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
23 mai — W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

Succession de James Garsides.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Samuel Tosy curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
23 mai — W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS Cour des Preuves—Attendu que Julie Pamela Mary, veuve de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Hypolite Hyacinthe Alpuente décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour, 23m — W F C DUPLESSIS, rég.

FARINE, PORC—436 barrils de farine marque ou boulangers, en débarquement du bateau à vapeur Iberia.
200 barrils de farine superfine en débarquement du bateau à vapeur Adriatic
76 barrils de porc, morceaux choisis, 36 dito mess, 8 dito clear, en débarquement du bateau à vapeur Iberia, à vendre par — G DORSEY.
23 mai — no 38 Nouvelle Levée.

GROS SEL—1000 sacs de 2 boisseaux chaque à vendre par — Wm G HEWES & Co.
23 mai — no 47 rue du Camp.

HUILE DE BALEINE EXTRAITE L'HIVER.

2000 gallons en bonnes futailles, à vendre par
Wm G HEWES & Co.
23 mai — no 47 rue du Camp

AVIS—Les personnes qui n'ont pas encore reçu le Magasin Pittoresque, année 1834, peuvent se procurer des exemplaires, rue du Camp no 36, chez
25 mai — CAZEAUX & BIJOTAT.

A VENDRE par F HENRY & LAURANS, no 36, Vieille Levée, 350 carreaux français pour four de boulanger. 25 mai

TRAITES sur la France et l'Angleterre à vendre par
25 mai — A. ST. GEORGES.

Succession de Jonathan Ball.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 8 Juin 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Jonathan Ball, les esclaves ci-après décrits, savoir.
1 GEORGE, âgé d'environ 27 ans.
2 ELLICK, âgé d'environ 25 ans.
3 NED, âgé d'environ 30 ans.
Ces esclaves seront vendus au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qu'ils pourront rapporter, à un crédit de 12 mois, les acquereurs fourniront leur obligation avec caution suffisante et hypothèque sur les esclaves.
W F C DUPLESSIS, rég des tes.
L'acte de vente sera passé pardevant Hilaire B Cenas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23 mai—15

Succession de Hugh Young.

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Peter L Sloane exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué,
Par ordre de la Cour.
23 mai — W F C DUPLESSIS, rég. des tests.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Paul Lacroix a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Augusta Douce décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
23 mai — W.F. C. DUPLESSIS, rég des tes.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner—Salut:—Qu'il soit connu que attendu que Joseph Marcel Ducros demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W F C Duplessis, régister des testaments, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, et ex-officio Greffier de la Cour des Preuves, dans et pour la dite Ville et Paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes Judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner qu'en vertu d'un ordre ou d'un décret de l'honorable la Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 27 mars 1835, et rendu sur la pétition de Louis Desbales sr. exécuteur testamentaire de feu Angela Castanedo, alias Angelli des Capucine, femme de couleur libre, je soussigné régistre des testaments, ai exposé en vente publique, à l'encan, le 7 mai 1835, pour compte de la succession de feu Angela Castanedo, alias Angelli des Capucins la propriété ci-après décrite, laquelle a été adjugée au dite Joseph Marcel Ducros, comme étant le dernier et le plus fort enchérisseur, savoir:

Description de la Propriété d'après le transfert Judiciaire.

Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Amour, entre les rues Bagatelle et de l'Union, faisant partie du lot désigné par le no 206 borné du côté de la rue Bagatelle par la propriété appartenant actuellement ou ci-devant à Françoise Antoine femme de couleur libre, et de l'autre côté par l'autre portion du dit lot no 206, mesurant au pieds français 25 pieds de face à la rue Amour, sur une profondeur de 120 pieds, ensemble la vieille bâtisse en bois, adjugée à Joseph Marcel Ducros, pour le prix de $1070.

Conditions de la vente: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés a satisfaction garantie par hypothèque spéciale

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques reclamations contre le lot de terre et les bâtisses ci-dessus decrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, dans le papiers publics les raisons pour les quelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce 20me jour du mois de mai A D 1835.
12 mai—4 — W F C DUPLESSIS, rég. des tests

AVIS AUX ARCHITECTES.

Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans,

UNE prime de cinq cents piastres est offerte par la compagnie des améliorations, pour le meilleur plan qui pourra être soumis et adopté, pour un Hôtel et une Bourse à construire, sur les terrains de la Compagnie, rue St. Louis, entre Chartres et Royale.

Cent piastres seront allouées pour chacun des deux plans qui seront jugés les meilleurs après celui qui aura été adopté.

Le plan des terrains sera communiqué et les renseignemens nécessaires seront fournis au bureau de M. Soulé, président, rue St. Louis.
25 mai — J. H RABOTEAU, secrétaire.

Bureau de la compagnie des Architectes du 3e district de la ville de la Nouvelle Orleans, rue St. Pierre, entre Bourbon et Royale.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs de la 1ère série d'actions du fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 23 juin prochain, le septième dixième du montant de leurs souscriptions par l'article cinquième des réglemens; tels souscripteurs qui manqueront de payer à l'époque mentionnée ci-dessus perdront au pront de la compagnie, les actions sur lesquelles le dit paiement aura été requis et les paiements déjà effectués,
Par ordre de la direction,
25 mai — G. PLESSY, secrétaire.

AVIS—Attendu que Valmont Hébert de la Paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour faire annuler les trois cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement comme Shériff de ladite Paroisse, de cinq mille piastres, souscrit par lui le 26 de Février 1833, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Joseph Landry, ses cautions.

2o. Un cautionnement, comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de sept mille six cent cinquante six piastres, souscrit par lui le 11 janvier 1833, pour l'année 1832, conjointement avec Jean Bte. Hebert et Louis Daigle, comme ses cautions.

3o. Un cautionnement comme collecteur de taxes de la dite Paroisse, de six mille deux cents piastres, souscrit par lui le 17 février 1834, pour l'année 1833, conjointement avec Louis Daigle et F. A. Wood, comme ses cautions.

Avis est par les présentes donné à tous ceux que cela concerne, d'avoir à déduire, au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles; s'il en ont, les trois cautionnemens susdits ne seraient pas annullés et les hypothèques en résultant radiées.

Donné sous ma main et le Sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, le deux de mai, mil huit cent trente-cinq, la cinquante neuvième année de l'Indépendance des Etats-Unis.
L. S.
Par le Gouverneur, — E. D. WHITE.
ARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. — 9 mai—30

BOUTEILLES A MADERE—50 paniers de bouteilles pour vin de Madère, nouvellement reçus et à vendre par — CARRIERES & BORDUZAT,
25 mai — rue St. Louis, no 11.

CHEVAUX EPAVES.

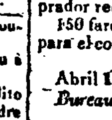

Conduits à l'écurie, rue de l'Hôpital, entre les rues Royale et Bourbon, deux chevaux l'un bai, ayant une marque, l'autre alezan, marque blanche avec le front blanc, et un pied de derrière blanc, tous deux ayant de longues queues.

S'ils ne sont pas réclamés dans les dix jours qui suivront le présent avis, ils seront vendus, conformément aux ordonnances de police. — 21 mai—10

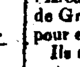

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr. Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire — 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

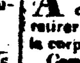

Le soussigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Tremé et Marais, le second ilet plus bas que Remparts, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grange, de écurie, et magasin et un manège, cuisine et diverses chambres à domestiques.
JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.
23 avril — A. WARTELLE, 189 rue Royale.

A VENDRE A L'AMIABLE.

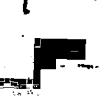

La grande et commode maison, avec son magasin, qu'occupaient dernièrement Gordon, Forstall & co, rue Toulouse. Aussi—Les grands magasins et terrains rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse.
On en donnera possession immédiatement. S'adresser à [5 mai] E. J. FORSTALL & co. rue Royale.

EN la casa N. 40 calle de Chartres, se hallan de venta 240 fardos de vidrios escogidos para el comercio mejicano compuestas principalmente de cañitas conservas, cristales, vasos de todos dimensiones, candeleros pegados de plata &c
30 fardos de garrafas y vasos de vidrio tajado. El comprador recobrara los derechos de la aduana ya pagados.
150 fardos de loza, bien surtidos escogidos & proposito para el comercio Mejicano. Impondra el señor.
JAMES M. CROSBY,
Abril 10 — en la calle de Chartres N. 40.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce.
Nlle. Orléans, 9 mai 1835.

LE troisième terme sur les actions de cette compagnie, dû depuis le 1er. courant, sera reçu au bureau, dans l'Arcade de la Bourse, rue des Magasins, près l'encoignure de Gravier. Les actionnaires sont invités à s'y rendre pour en effectuer le paiement.

Ils sont aussi prévenus que leurs Billets pour la solde restant dûe, sont maintenant préparés pour leur signatures.
ANDW. C. ARMSTRONG,
9 mai — secrétaire.

AVIS—Le soussigné prévient les personnes qui ont des charrettes, drays, voitures, etc., cetenus, d'avoir à les retirer dans 15 jours sans quoi elles seront vendues au profit de la corporation. — CHS. LALANNE.
Commissaire de la partie inférieure de la cité. 14 mai—

COTON D'EMBALLAGE—225 pièces d'emballage d'Ecosse, de qualité supérieure, maintenant en débarquement et à vendre par — ANDREWS & BROTHERS,
25 mai — rue de Chartres no 19.

LEGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 7 mai 1835.

CONFORMEMENT à loi, la légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 31 mai, à cinq heures et demie précises du matin, sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Les officiers commandant de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade un état exact du nombre effectif de leurs compagnies.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la légion. — D. AUGUSTIN, aide de camp.
8 mai

$10 DE RECOMPENSE.

Parti marron de l'habitation des soussignés, à la paroisse de St. Jean Baptiste, 14 lieues de la Nouvelle Orléans, dans la nuit du 17 au 18 courant le mulâtre nommé MOISE, âgé de 24 à 25 ans, parlant anglais et français taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, bien corporé, ayant les pieds ressortis en dehors; il était vêtu d'un pantalon blanc et une lévite noire.

La récompense ci dessus sera payée à quiconque le logera dans une des geoles de cet état, en donnant avis à R. Bringier, à la Nouvelle Orléans.
21 mai—3 — ALPHONSE PERRET & FRERES.

$10 DE RECOMPENSE.

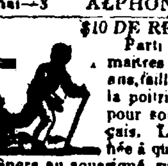

Parti marron ou débauché de chez ses maitres l'esclave Rogere, griffe âgé de 16 ans, taille d'environ 5 pieds la voix douce, la poitrine large, très gros et très fort pour son âge, et parle anglais et français. La récompense susdite sera donnée à quiconque le logera à la geole, ou le ramènera au soussigné, rue Royale, No. 67.
20 mai—4 — HUGO C. GILDEMEESTER.

$25 DE RECOMPENSE

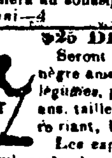

Seront payées à quiconque logera à la geole le nègre americain JAMES, vendeur au marché aux légumes, parti marron le 5 mai; âgé d'environ 28 ans. taille de 5 pieds 4 pouces anglais, jolie figure riant, bien noire.

Les capitaines de steamboats, de navires ou autres embarcations, sont priés de ne pas le recevoir à leur bord sous peines d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
G. LEBRETON DESCHAPELLES & FRERES.
12 mai—2p&3

$20 DE RECOMPENSE

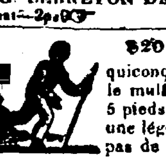

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 90 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure; il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez
15 mai — J. LEBLANC & co.

$20 DE RECOMPENSE

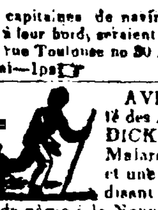

A quiconque arrêtera, et mettra en sûreté le nègre ALEXANDRE, âgé de 25 ans, taille de 5 pieds 4 1-2 pouces, bien construit, jolie figure mais presque sans barbe, teint un peu clair, et parlant français et anglais; parti marron le 9 de ce mois, de l'habitation de M. André Deslonde, Paroisse St. Jean Baptiste, avec deux rechanges un pantalon de drap foncé et un de laine noir rayé, un gillet de coutil rayé bleu et blanc, des brodequins et un chapeau gris.

Les capitaines de navires et de steamboat qui le prendraient à leur bord, seraient poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Toulouse no 30 à — JOS BARTHET.
14 mai—1p&3

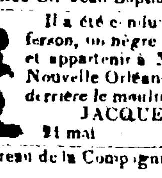

AVIS—Détenus à la geole du comté des Allemands, un nègre nommé DICK, se disant appartenir à M. Malarche, de la Paroisse St. Jacques, et une négresse nommée MARY, se disant appartenir à M. Cocky marchand de nègre à la Nouvelle Orléans. Les propriétaires des dits esclaves sont priés de vouloir les retirer en se conformant à la loi. — A. LUMINAIS, shérif.
Paroisse St. Jean Baptiste, ce 10 mai 1835. 19 mai

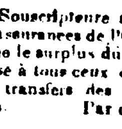

Il a été conduit à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre marron, qui dit se nommer Paul et appartenir à M. Seschneider demeurant à la Nouvelle Orléans, dans le faubourg d'en bas, derrière le moulin.
JACQUES CHARBONNET, shérif.
21 mai

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.
20 Mai 1835.

LES Souscripteurs au fonds capital de la Compagnie d'Assurances de l'Océan sont, par la présente, prévenus que le surplus du comptant des souscriptions sera remboursé à tous ceux qui ont payé le premier billet lorsque les transfers des actions seront faits et les billets échangés. Par ordre de la Direction.
20 mai — Wm. TUFTS, secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Océan.
20 Mai 1835.

CETTE Institution nommera jeudi prochain 21 du courant un inspecteur. Les demandes seront reçues au bureau jusqu'à 3 heures p. m. du dit jour.
Par ordre de la Direction.
20 mai — Wm. TUFTS, secrétaire.

LA Banque de l'Union de la Louisiane tire sur Londres [15 mai] — J. B. PERRAULT, caissier.

FARINE, PLOMB, SOUFFRE.

345 Barrils de farine superfine en débarquement du bateau à vapeur Chancellor.
33 boucauds et 50 barrils souffre.
40 barrils et 80 boites de plomb en barres, à vendre par
23 mai — FORSYTH, GOODWYN & Co.

RESINE, GOUDRON, CHARBON.

150 Barrils de résine en bon état; 400 barrils charbon de Springfield sans poussière et dernierement reçus; 500 barrils de goudron, en bon état, à vendre par
23 mai — W E & R MURPHY, au Bassin.

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Fs. Jh. Dupont, h c l, sont priés de le faire connaître au soussigné, et ceux qui lui doivent d'avoir à payer entre ses mains.
5 mai—10,p3a — R. CADILLIAN, ex. test.

PORC, SAIN-DOUX & JAMBONS—477 barrils de porc mess; 125 do prime; 135 do de quartiers do; 90 boucauds porc fumé, princi alement des côtes, et 1257 frequins de saindoux. Le tout préparé par les meilleurs ouvriers de Cincinnati à présent en débarquement vis à vis la rue Poydras, et à vendre par — G. DORSEY.
20 mai — no 38 Nouvelle Levée.

EN débarquement du navire Jeune France, venant de Bordeaux et à vendre par Pierre Lafaye, rue Royale, no 147, 10 demi pipes eau de vie, 1ère marque; 12 barriques vin de Canoy. 14 mai — P. LAFAYE.

TRAITES sur Londres à vendre par
28 av — KENNEDY, DUREL & co.

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour.
Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.
Petites véroles à l'ordinaire $3 par jour.
Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luzenberg, rue des Remparts no 17. 21 mai

LE soussigné, pharmacien, encoignure des rues Condé et St. Philippe, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir d'Europe d'excellentes sangsues qu'il vendra au bas prix de 3 escalins seulement.
21 mai — DIEGO MORALES.

CHANGE sur Santiago de Cuba à peu de jours de vue à vendre par [15 mai] GARCIA & SUYO.

FELIX LABATUT, rue Royale près la rue St Louis, offre à vendre au plus juste prix, les articles suivans en débarquement de l'Anne Louise Renaut, de Bordeaux.
186 barriques bon vin de Bordeaux; 28 dito vin fin.; 200 caisses de bon vin rouge.
En magasin; 150 barriques de vin de diverses qualités; 10 tiergons de vin bt. Sauterne.; 44 dito dito grave; 60 caisses vieux margeaux, 24 demi boteilles chaque; 10 caisses vin. blanc Sauterne; 12 damejeannes eau de vie de Cognac.
22 mai

CHANGE sur Londres par
24 av — LAMBETH & THOMPSON.

FRUITS A L'EAU DE VIE DE FRANCE.

10 Boites contenant une douzaine chaque; 10 dito dito une demi douzaine chaque Bien assortis et dans de bons verres, reçus directement de Bordeaux, et à vendre par — Wm SMITH,
23 mai — no 85 rue de la Douane.

REÇU par les derniers arrivages de France. Voiles, écharpes, et pointe en blonde, rubans de gaze nouveau style, batiste et broderies, à vendre par
CAZEAUX & BIJOTAT.
23 mai — no 36 rue du Camp.

Avis aux Habitans et aux Jardiniers.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et ses pratiques en général, qu'il a pris des arrangemens avec les cultivateurs et ses correspondans du nord pour qu'ils lui expédient un assortiment général des meilleures graines de jardinage d'automne, aussitôt que faire se pourra, afin de pouvoir servir ses pratiques à bonne heure.
WM. SMITH,
23 mai — 85, rue de la Douane.

20 boucauts jus de limon, à vendre par
16 mai — WHITE & co, 20, rue de la Douane.

LES créanciers de A. Ratti & Pipon sont invités à venir recevoir chez le syndic soussigné un dividende de 20 pour cent donné provisoirement.
25 mai—2 — A. BORDERES.

BISCUITS A L'EAU—25 barrils de biscuits à l'eau reçus en consignation, et à vendre à des termes raisonnables par — CARRIERE & BORDUZAT,
25 mai — rue St. Louis, no 11.

SEL DE LIVERPOOL—900 sacs de sel de Liverpool en débarquement du navire Corinthian, à vendre par
25 mai — CARRIERE & BORDUZAT, 11, rue St Louis

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu vendredi 12 juin prochain, à midi, au café de la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 6 mai courant, les biens fonds et esclaves ci après decrits, dépendant de la succession de feu dame Félicite Loubie, veuve Pierre Gueno, savoir:

BIENS FONDS.

1o. L'Habitation briqueterie où résidait la défunte, sise en cette paroisse, sur le chemin du Bayou St. Jean et à l'angle du dit chemin et de celui de Gentilly, ayant une forme irrégulière, et mesurant environ—— arpens de superficie, bornée d'un côté par Vincente Abreu, de l'autre par les héritiers Kernion, et dans le fond par les héritiers Delaroude ou ayans cause, ensemble avec la maison de maître, hangards, cabanes à nègres et autres bâtisses et améliorations se trouvant dessus.

Cette propriété sera vendue par ilets et portions d'ilets, conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur de cet état, et qui sera déposé à la Bourse, avant le jour de la vente.

2. Un terrain situés au bourg du Bayou St. Jean, près du pont, et attenant à la propriété de la ve. Fortin, ayant chacun environ soixante pieds de face sur cent vingt pieds de face de profondeur, conformément au plan.

ESCLAVES—1. Ned, nègre américain, depuis son bas âge dans le pays, âgé d'environ 35 ans, bon charretier, et propre à tous; les travaux d'une sucrerie et d'une briqueterie, bon sujet.

2, Pichon, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier et briquetier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

3 Fortin, nègre créole, âgé d'environ d'environ 24 ans, charretier, briquetier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

4. Petit Couacu, nègre africain, d'environ 34 ans, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

5. Grand Coacou, nègre africain, âgé d'environ 45 ans, charretier, propre aux travaux d'une sucrerie, bon sujet.

6. Jacques, congo, nègre âgé d'environ 55 ans, propre aux champs, enclin à l'ivrognerie.

7. Auguste, nègre africain âgé d'environ 50 ans, propre aux champs, ivrogne.

8. Charles Borgnon, nègre africain, âgé d'environ 50 ans, ivrogne et ayant la vue courte.

9. André, mulâtre créole âgé de 19 ans, cocher et domestique de maison, bon sujet.

10. César, nègre africain âgé d'environ 45, bon sujet, propre aux travaux d'une briqueterie.

12. José, nègre ton créole de 10 ans, bon petit sujet.

12. John, nègrillon créole de 12 ans bon sujet.

13. Marie Congo, négresse africaine d'environ 60 ans, négresse de champ, bon sujet.

14. Célestine, négresse âgée d'environ 15 ans, bon sujet et domestique de maison.

15, Manette, négresse créole âgée d'environ 35 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; ayant eu le bras cassé, bon sujet.

16. Françoise, négresse créole âgée d'environ 22 ans, bon sujet, propre au service d'une maison.

17. Marianne, négresse américaine, depuis son enfance en ce pays, âgée d'environ 40 ans, négresse de champ, marronneuse et ivrogne.

18. Marie Louise, négresse créole, âgée d'environ 18 ans, bon sujet et domestique de maison.

19. Marie Mariette, négresse créole de St, Domingue, âgée d'environ 40 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, domestique de maison, adonnée à boire.

20 Elizabeth dite Eulalie, négresse américaine, depuis son bas âge dans le pays, âgée d'environ 45 ans, domestique de champ et de maison.

21. Victoire, négresse créole, âgée d'environ 18 ans et domestique de maison, sachant un peu blanchier et faire la cuisine, bon sujet.

22 Jeanne, négresse créole âgée d'environ 16 ans, enceinte, domestique de maison, bon sujet,

23. Ros, négresse africaine, âgée d'environ 45 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, sourde et buvant un peu.

24 Irene, négresse créole de 13 à 14 ans, domestique de maison.

25. Jenny, négresse américaine, depuis son enfance dans le pays, âgée d'environ 36 ans, négresse de champ, borgne, ivrogne et marronneuse, ayant une cicatrice au bras

27. Rachel, négresse américaine, depuis son bas âge en ce pays, âgée d'environ 30 ans, un peu blanchisseuse et cuisinière, portée au marronnage et à l'ivrognerie,

Conditions de la vente: les propriétés foncières payables en cinq termes égaux, savoir, en tout mars 1836, mars 1837, mars 1838, mars 1839 et mars 1840. Pour les esclaves en trois termes égaux; en mars 1836, mars 1837 et mars 1838: le tout en billets par coupon, endossés à la satisfaction des vendeurs et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés à l'étude de Octave de Armas, not. pub. aux frais des acquéreurs. 9mai 2p

PAR F. DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette ville et paroisse, en date du 24 avril 1835, il sera vendu au Café de la Bourse de Hewlett, le Samedi 30 mai prochain, à l'heure de midi, les biens suivans, dépendant de la succession de feu Hono é Labau h. c. l, savoir:

BIENS-FONDS.

1o. Un lot de terre situé a l'embouchure du Bayou St. Jean, sur la rive droite ou orientale de dit Bayou, ayant environ 30 pieds de face au dit Bayou, sur environ 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Conrotte et de l'autre par Alex Milne; sur lequel il existe une maison en bois de deux appartements, a feu, avec galerie devant et derrière, et deux cabinets et une petite cuisine en bois.

2o. Un autre lot de terre situé au même lieu, sur la rive gauche ou occidentale du dit Bayou, mesurant environ 120 pieds de face au Bayou, sur environ 150 pieds de profondeur, borné d'un côté par Alex. Milne, et de l'autre par la veuve Sevère; avec diverses bâtisses dessus.

Nota:—Ce dernier lot sera vendu en trois lots séparés et d'etendue presqu'égale, conformément aux plans qui en seront dressés, et seront exposés à la Bourse avant la vente.

ESCLAVES.

1 Charles, nègre créole de St. Domingue, âgé d'environ 42 ans, pêcheur et bon sujet.

2 Manuel, mulâtre créole, d'environ 30 ans, pêcheur, chasseur et bon sujet.

3. Jim, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 30 ans, pecheur et bon sujet.

4 Moïse, nègre américain, depuis longtems dans le pays, âgé d'environ 50 ans, asmathique et ayant la vue faible.

5 Bob, nègre americain, depuis son bas-âge dans ce pays, âgé d'environ 30 ans, pêcheur, adonné un peu a la boisson, mais au reste bon sujet.

6. Charles ou Nounoutte, negrillon créole de 10 ans, très intelligent.

7. Caroline, négresse créole, d'environ 35 ans, un peu cuisinière et blanchisseuse, bon sujet, avec ses deux enfans Ferdinand de 5 à 6 ans, et Alexandrine de 2 ans.

8. Alfred, mulâtre créole de 12 ans, ayant la vue affectée.

Conditions: les biens-fonds à 1, 2 et 3 ans de credit, et les esclaves à 6, 12, 18 et 24 mois; le tout en billets par coupons, endossés à satisfaction des vendeurs et assurés par hypothèque spéciale.

Les actes de vente seront passés devant M. Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquereurs.
29 avril —10,2p.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

VENDREDI 26 juin prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 20 mai 1835; les propriétés et esclaves ci-après dépendant de la succession de feu dame Marie Françoise Robert veuve André Bernard

Propriétes foncières.

1o. Un lot de terre situé en cette ville rue St. Philippe entre les rues Bourbon et Royale, ayant 24 pieds de face à la rue St. Philippe, sur 80 pieds de profondeur et les édifices qui sont dessus.

2o, Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Casa Calvo, entre les rue d'Espagne et des Poëtes, ayant 29 pieds 8 pouces de face à la rue Casa Calvo, sur 125 pieds de profondeur, ayant une largeur de 30 pieds à une distance de 25 pds et les bâtisses qui s'y trouvent.

3o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de Craps, entre les rues Mandeville et Espagne, ayant 60 pieds 9 pouces de face a la rue de Craps, sur 120 pieds de profondeur.

ESCLAVES.

4o. ROSETTE, négresse âgée 22 ans, cuisinière, blanchisseuse, marchande et domestique de maison,

5o. MARIANNE, négresse âgée de 65 ans, cuisinière, ne jouissant pas d'une bonne santé.

6o. OVID alias LOLO, mulâtre de 16 ans, cigarier.

7o. SUSANNE, mulâtresse de 23 ans, blanchisseuse, couturière et domestique.

8o. KITTY, negresse âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

N. B—Les esclaves ci-dessus sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions, pour les propriétés foncières, un tiers comptant et la balance à 1 & 2 ans, et les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 & 12 mois, le tout en billets par coupons endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Louis T Caire notaire public, aux frais des acquereurs. 23 mai—2ps

PAR F DUTILLET & DELERY.

EN vertu d'un ordre de la cour des Preuves en date du 24 avril 1835, il sera vendu le mardi 26 mai prochain à 4 heures de l'après midi au bas du bayou St Jean, les effets mobiliers dépendant de la succession de feu Honoré Labau h c l, consistant principalement en bargues, seines, éperviers, etc, en une goëlette nommée 'Bée' du port d'environ 23 80/95 tonneaux avec ses agrès, une paire de bœufs de tire &c. Conditions, comptant. Pour toutes les sommes audessous de $100. 90 jours de crédit pour toutes sommes audessus, en billets endossés à satisfaction.
15 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
Vente sans réserve pour dissolution de société.

IL sera vendu samedi, 30 du courant, à midi, à la Bourse Hewlett:

Un lot de terre, mesurant 60 pieds de face au Bassin Carondelet, 120 pieds de profondeur et face à la rue Toulouse, et 60 pieds de face à la rue des Remparts, mesure française.

Il y a sur cet emplacement, quatre magasins en briques. La propriété sera vendue en deux lots conformément au plan dressé par Joseph Pilié, et exposé à la Bourse.

Conditions: payable à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 19 mai

600 SACS de café fin vert de la Havane, nouvellement arrivé et en magasin, à vendre par
20 mai — J. D, BEERS & R. ST. JOHN, 60, rue Chartres

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & DELERY.

IL sera vendu sans réserve, le mercredi 27 mai, à midi, à la Bourse Hewlett à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, CENT ET QUELQUES TERRAINS, de soixante pieds de face sur cent vingt de profondeur, situés sur la rive droite du fleuve, vis à vis cette ville, faisant partie de l'ancienne habitation Mossy, actuellement connue sous le nom de ville McDonogh, une élégante et spacieuse maison en briques à deux étages, solidement construite, un établissement complet de briqueterie, une vaste écurie et des logemens à nègres, construits en briques, etc.

La salubrité de cet endroit, l'élévation de son sol, les nombreux établissemens qui s'y forment, et l'avantage de pouvoir s'y rendre en quelques instans par bateau à vapeur, doivent également attirer l'attention des spéculateurs, des artisans et des personnes qui veulent établir à proximité de la ville, des résidences d'été, devenues si incommodes de ce côté de la rivière par les envahissemens du commerce.

Les conditions de la vente sont: à 1, 2, et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant F.Grima, not. pub aux frais des acquéreurs. 15 mai—8

PAR ISAAC L. McCOY.

MARDI 26 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse de l'Arcade rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier une

HABITATION SUCRERIE

de grande valeur, située dans la paroisse d'Iberville, environ 90 milles audessus de la ville et sur le même bord du fleuve, mesurant 15 arpents de face sur environ 40 arpents de profondeur, plus ou moins, dernièrement occupée par M. Estevan, et terminée dans sa partie inférieure par l'habitation de M. Woodward, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bonne maison d'habitation, cabanes à nègres, moulin à grains et autres dépendances nécessaires, ou une bonne sucrerie, citerne à mélasses en briques, le tout en bon état.

Conditions: un tiers comptant, la balance à 1, 2 et 3 ans de credit, avec le privilége accordé à l'acquéreur de faire un plus fort paiement comptant en jouissant d'un escompte de 8 pour cent par an. Le tout en bon papier endossé à satisfaction, et garanti par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 8 mai—6 viz 8 11 16 21 25 et 26

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre l'honorable Cour du Premier District, il sera vendu, le Mardi 26 mai prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, la propriété ci après décrite, appartenant à la succession de Christian G. Mueller, Joseph Coutz syndic, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé dans le faubourg Lafayette, mesurant 30 pieds de face à la rue Josephine, sur 129 pieds de profondeur, entre les rues Laurel et Jersey, le terrain est le 32, sur un plan fait par le voyer de la ville et annexé à un acte passé devant G. R. Stringer, notaire public, le 18 février 1831; ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux etages, cuisine &c.

Conditions: $955 comptant, $275 le 10 avril 1836, et la balance au 10 avril 1837, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais des acquereurs.

Aussi par le même ordre et pour le même compte, il sera vendu le Samedi 2 mai, à midi, au marche des chevaux sur la Levée, entre St. Louis et Conti, un cheval, une selle et une bride. Conditions comptant. 24 avril

PAR F. DUTILLET ET DELERY.

IL sera vendu le jeudi 25 juin, prochain, à midi à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la l'honorable cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse d'Orléans, en date du 19 mai 1835, Les propriétés et esclaves ci-après dépendant de la communauté qui a existé entre Franklin Louis Reinecke et feu Marie Elenore Fortin, son épouse savoir:

1o Un lot de terre situé à Gentilly, dans cette paroisse, à environ deux milles de cette ville, designé par le No 13, au plan dressé le 4 mai 1834 par Joseph Pilié, voyer de la ville et annexé a un acte passé en l'étude de H. Pédesclaux, le 13 mai 1834. Le dit lot de terre ayant mesure française, un arpent et six pieds (plus ou moins) de face au chemin de la Citée, sur une profondeur d'environ 11 arpens vingt neuf toises et cinq pieds. Sur la ligne qui sépare du No 12 et d'environ 12 arpens 3 toises 2 pieds 6 po sur la ligne qui le sépare de la propriété du juge F. X. Martin;

2o Le douzième indivis d'un lot de terre situé à Gentilly, designé par le No. 1 au su dit plan, ayant mesure française, un a pent, de face au chemin de la Citée, sur environ 12 arpens 16 toises 3 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare des terrains Nos. 120 à 159; et environ 12 arpens 9 toises et 5 pieds de profondeur, sur la ligne qui le sépare du No.3

3o Le quart indivis de quatre lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, désignés par les nos 1, 2, 4 et 5, au plan dressé le 24 septembre dernier par Louis Bringier arpenteur général de cet état et déposé en l'étude de H. Pedesclaux not. pub Les dits 4 lots faisant partie des terrains nos. 5 et 6 figurés au susdit plan dressé par Joseph Pilié, ensemble le quart indivis des édifices y construits.

4o Un nègre nommé Edouard âgé d'environ 25 ans, propre aux champs, s'étant quelque fois absenté. 5o Une négresse nommée Amelia ou Matilde, âgée d'environ 21 ans, et son enfant nommée Lisa mulâtresse d'environ 8 mois.

Conditions de la vente: Les propriétés foncières, payable un dixième comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans et les esclaves un dixième comptant, et la balance à 6 et 12 mois, le tout en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant H. Pédesclaux not. pub. a x frais des acquéreurs 22 mai—12, 2ps

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mardi 26 du courant, à la Bourse de Hewlett, les esclaves ci-après nommés, appartenant à Madame Veuve A. Peychaud, qui est partie pour France et qui n'a plus besoin de leurs services: Toussaint, nègre âgé d'environ 35 ans, domestique, cocher, cuisinier et propre à tout; Adèle, quarteronne, femme de Toussaint, âgée de 30 ans, fine blanchisseuse et repasseuse, excellente cuisinière, couturière et bonne garde malade, Monrose, nègre âgé de 19 ans, bon domestique fidèle; Adèle, négresse âgée de 35 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse; Peter, mulâtre âgé de 35 ans, bon charpentier; Adam, nègre âgé de 19 ans; Isidore, fils d'Adèle, âgé de 14 ans, excellent domestique et intelligent. Tous ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: un an de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Mr Carlisle Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15mai

PAR T MOSSY & GARIDEL

IL sera vendu Jeudi 4 juin 1835, à 11 heures précises du matin, à la résidence de M. Charles Janin, sur la rive droite du fleuve, vis-à-vis la presse à coton d'en bas, en vertu d'un ordre de la Cour de District pour le premier district judiciaire de cet Etat, en date du 5 mai 1835.

Les effets mobiliers abandonnés par Charles Janin, à ses créanciers et consistant en meubles de maison, chevaux, vaches, charrettes, planches et bois de charpente; une quantité de chaines de différentes grosseurs, divers objets en fer et en fonte, le matériel d'une forge, pelles, pioches, brouettes &c

Conditions: jusqu'à $200 comptant et audessus de $200, 60 jours de credit, en billets endossés à la satisfaction du syndic et divises par coupons s'il était nécessaire.

Les acquereurs ne prendront possession des objets qu'après avoir rempli les conditions de la vente et les dits objets seront pour leur compte et risque aussitôt l'adjudication. 18 mai

PAR ISAAC L. McCOY.

LUNDI, 1er juin, à 10 heures du matin, il sera vendu au domicile de Nathan Goodale, rue Tchoupitoulas, près celle Delord, par ordre de MM. E Whitall & Glendy Burke, syndics de la faillite du dit Goodale,

Une quantité de meubles et d'ustensiles de cuisine,

abandonnés par le dit Goodale à ses créanciers.
14 mai—6; les 14, 18, 22, 25, 29 et 1er j

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse, pour la ville et la paroisse de la Nouvelle Orleans, en date du 19 de mai courant, il sera vendu mardi, 26e juin prochain, à 10 heures du matin, au no 15, rue de la Nouvelle Levée, le fonds d'un magasin de groceries, abandonné à ses créanciers par Henry Généres Conditions—comptant. 21 mai

AVIS—Il sera vendu, à la maison de Cour de la Paroisse de la Pointe Coupée, par l'honorable juge de la dite Paroisse, le 10 juin prochain.

Trente et quelques Esclaves de choix,

des deux sexes, tous créoles ou aclimatés, il y a parmi un bon commandeur, parlant l'anglais et le français, un bon charpentier, un forgeron, et un cordonier; payables dans tous mars 1836, en billets endossés à la satisfaction du vendeur avec hypotheque spéciale jusqu'au parfait paiement — 18 mai—12

AVIS

BOUNY ayant été nommé encanteur pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, prévient ses amis et le public, qu'il se chargera de toutes les ventes de marchandises, propriétés foncieres et esclaves que l'on voudra bien confier à ses soins et se transportera à cet effet, en tout lieu qui sera désigné.

Pour plus amples information, s'adresser à lui rue Royale no. 112.

P. S.—Il profite de cette circonstance, pour renouveller ses offres de services, aux personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère pour toutes les transactions de courtage, qu'il continuera comme par le passé.
21 avril—15,3ps

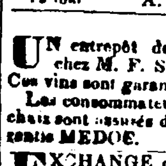

Reçu par les derniers arrivages et à vendre chez le soussigné, un grand assortiment de drogues, médicamens, produits chimiques, plantes médicinales, etc. parmi lesquels se trouvent de l'acide sulfurique, du noir animal, du bois de Brésil râpé, de l'huile empyreumatique pour les chevaux, des articles de peinture et de parfumerie, et différentes huiles essentielles.
12 mai — A. A. PEYCHAUD. rue Royale, 123

VINS.

UN entrepôt de vins rouges de Bordeaux est établi chez M. F. Seignouret, rue Royale, no. 144.

Ces vins sont garantis francs et exempts de tout coupage. Les consommateurs qui feront leur provision à son chais sont assurés d'avoir toujours les mêmes vins garantis MEDOC. — 20 fev—3m

EXCHANGE on Paris, Marseilles, New-York and Philadelphia, for sale by — T. NICOLET & Co,
may 15 — 26, Bienville street.